AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT MUNICIPAL

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- **Que** le conseil municipal, à une séance tenue le 10 juin 2024, a adopté le règlement # 24-851 intitulé « Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des bénévoles et membres de comités »;
- Que ledit règlement entre en vigueur à compter de ce jour.
- **Que** les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement sur le site web de la Municipalité et au bureau municipal aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges, le 14 juin 2024

Avis numéro : 2024-25

Lynn Parker Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Lynn Parker, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

- 1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
- 2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
- 3. Église (3242, avenue Royale)
- 4. Marché Bonichoix (3175, avenue Royale)
- 5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
- 6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)
- 7. Chapelle (45, rue de la Martre)
- 8. Site internet de la municipalité

Le 14 juin 2024, entre 9 heures 30 et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 14 juin 2024.

Lynn Parker

Greffière-trésorière